



Ce produit de revêtement de sol est livré avec une garantie limitée au prorata pour la période indiquée sur l'emballage.

Quickstyle Industries garantit à l'acheteur d'origine du produit acheté dans son état original auprès d'un distributeur, d'un partenaire commercial ou d'un revendeur agréé que ce produit sera exempt de défauts de matériaux, de fabrication, de délamination ou d'assemblage, d'usure, de taille et de classification. Ce produit de revêtement de sol est livré avec une garantie résidentielle limitée prorata pour la période indiquée sur l'emballage. Une garantie prorata est celle qui prévoit une résolution à une réclamation acceptée qui diminue selon une formule définie : Période de garantie originale moins années de la date d'achat, divisée par la Période de Garantie Originale. La garantie ne s'applique pas si les dommages sont causés par une installation incorrecte conformément aux instructions d'installation, une mauvaise préparation de la surface, un mauvais entreposage, une manipulation incorrecte, une usure normale, un mauvais entretien.

De plus, les dommages résultant d'une indentation, d'une égratignure, d'une tache ou d'un dommage causé par un manque d'entretien, d'abus, de négligence, d'incendie, une exposition sévère au soleil, L'érosion, les pierres, le sable ou autres abrasifs, les animaux domestiques, les insectes ou une protection insuffisante sous les meubles ne sont pas couverts par cette garantie. Une exposition normale à la lumière du soleil pourrait causer une décoloration de votre plancher.

Pour toute question de garantie, veuillez-vous référer au point d'achat original avec votre reçu de caisse. L'installation implique l'acceptation. Aucune garantie ne sera offerte pour les défauts visuels une fois installé. Dans le cas où la réclamation est acceptée, nous nous réservons le droit de réparer ou de remplacer la zone endommagée du plancher. Nous n'assumons que le coût du matériel (aucun frais accessoire, de main-d'œuvre ou d'installation) et dans le cas où le produit acheté n'est plus disponible, nous nous réservons le droit de le remplacer par un produit de valeur équivalente disponible. Pour toute réclamation au titre de la présente garantie, le recours ci-dessus constitue le recours exclusif offert au client.

Les conditions suivantes ne sont PAS couvertes par cette garantie:

- Les dommages dus au transport ou à un mauvais entreposage, à une installation inadéquate, à des conditions intérieures extrêmes (chaleur extrême, sécheresse), aux rayons du soleil extrêmes ou à toute autre cause ne sont pas couverts.

- Les défauts dus à des changements de la structure du lieu d'installation ou de défauts dans le sous-plancher, (affaissement du bâtiment ou sous-plancher inégal qui n'a pas été correctement nivelé selon les instructions) ne sont pas couverts.
- Il est naturel, en raison des propriétés inhérentes du vinyle, que certaines contractions et dilatations mineures puissent se produire. Ces événements et / ou changements visuels sont considérés comme normaux et ne sont pas considérés comme un défaut.
- Tout défaut de produit qui est visible à un certain angle seulement n'est pas couvert, seuls les défauts qui sont visibles à une distance verticale raisonnable (hauteur debout normale) seront considérés.
- Cette garantie exclut tout impact, égratignure ou dommage de surface causé par un abus, un manque d'entretien, une mauvaise utilisation, une négligence, des accidents, des chaussures à talon haut, des insectes, du sable ou d'autres abrasifs.
- L'exposition normale à la lumière du soleil pourrait causer des changements subtils de la surface de tout produit de revêtement de sol à mesure que le sol vieillira. Ceci n'est pas considéré comme un défaut du produit.
- Le changement de niveau de brillance n'est pas considéré comme un défaut.
- Si le plancher est différent des échantillons ou du matériel imprimé dans la couleur ou de la structure du produit.
- Si le sol est installé sur un sous-plancher inapproprié ou sur un plancher chauffant dépassant une chaleur radiante supérieure à 29,4°C (85°F).
- Tout changement dû au fait que le revêtement de sol atteint une température supérieure à 29,4°C (85°F) dû à l'exposition aux rayons du soleil / UV pendant une période prolongée.